



Communiqué de presse

Mardi 1^{er} Septembre 2020

LANCEMENT DU CONCOURS CAPITALE FRANÇAISE DE LA BIODIVERSITÉ 2021

Le concours « Capitale française de la Biodiversité » 2021 sur le thème « eau et biodiversité » est lancé. Cette édition récompensera les collectivités qui agissent dans la gestion écologique de la ressource en eau. Chaque année depuis 2010, le concours Capitale française de la Biodiversité met en lumière des actions exemplaires de préservation de la biodiversité par des communes et intercommunalités

Les collectivités ont jusqu'au **31 décembre 2020** pour remplir le dossier de [candidature](#).

Pour cette nouvelle édition, les collectivités peuvent candidater en mettant en avant leurs actions de préservation des zones humides, de restauration de la continuité écologique des cours d'eau et du littoral. Les initiatives de gestion des eaux pluviales, de désimperméabilisation, de lutte contre le risque d'inondation ou contre les conséquences du changement climatique via des solutions fondées sur la nature peuvent également être valorisées, tout comme la protection de la ressource en eau potable.

Le concours désignera au printemps 2021 la Capitale française de la Biodiversité 2021 et les meilleures collectivités par catégorie (villages, petites villes, villes moyennes, grandes villes, intercommunalités).

Un dispositif de sensibilisation et de formation des acteurs locaux

Au-delà du concours, Capitale française de la Biodiversité est un dispositif de sensibilisation et de formation pour les collectivités. Le dispositif valorise les bonnes pratiques, les dispositifs d'animation territoriale et favorise des échanges entre acteurs locaux. Que ce soit pour une collectivité pionnière et déjà largement engagée dans des politiques publiques de préservation et de restauration de la biodiversité ou pour une ville ou intercommunalité simplement au début d'une démarche, l'opération Capitale française de la Biodiversité est un outil performant de sensibilisation, d'accompagnement dans le changement, d'émulation et de soutien collectif.

Accompagnement des collectivités pour candidater

- [Un cycle de webinaires](#) pour informer et sensibiliser les collectivités
- [Des événements en présentiel](#) (ateliers locaux et régionaux, visites inspirantes...) dès septembre partout en France, dans le respect des mesures sanitaires en vigueur.
- Une mutualisation des dossiers de candidature au concours « Capitale française de la Biodiversité » et au dispositif de reconnaissance « [Territoires engagés pour la nature](#) » dans les régions où ce dernier est déployé. Les collectivités déjà reconnues ou candidates « Territoires engagés pour la nature » ont accès à un questionnaire simplifié pour participer au concours « Capitale française de la Biodiversité ».

Le calendrier

- 31 décembre 2020 : clôture des candidatures
- Hiver 2021 : évaluation des candidatures par le comité scientifique et technique du concours
- Printemps 2021 : organisation de visites de terrain pour les dossiers retenus
- Mi-mai 2021 : annonce du palmarès et cérémonie de remise des prix

En 2019, 148 communes et intercommunalités ont participé au concours. La Métropole de Lyon avait été élue « Capitale française de la Biodiversité 2019 » pour ses actions exemplaires sur le thème « Climat : la nature source de solutions ».

Les Ministères de la [Transition écologique](#) et de la [Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales](#), l'[Office français de la biodiversité](#) (OFB), l'[Agence régionale de la biodiversité en Île-de-France](#) (ARB îdF), l'association [Plante & Cité](#) centre d'ingénierie sur la nature en ville, et le [Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement](#) (CEREMA) sont les organisateurs de ce concours national, auquel sont associés de [nombreux partenaires](#).

Le concours Capitale française de la Biodiversité est placé sous le haut patronage du secrétariat exécutif de la Convention sur la diversité biologique et contribue à l'agenda de l'action pour la nature et les peuples en vue de la COP15 en Chine.

Pour en savoir plus : www.capitale-biodiversite.fr

Établissement public de l'État créé le 1^{er} janvier 2020, l'Office français de la biodiversité exerce des missions de connaissance scientifique et technique sur les espèces, les milieux et leurs usages, de surveillance et de contrôle des atteintes à l'environnement, de gestion des espaces protégés, de mobilisation de la société et d'appui aux acteurs sur l'ensemble des enjeux de biodiversité aquatique, terrestre et marine, dans l'hexagone et les Outre-mer.

Contact Presse :

Florence Barreto : 06 98 61 74 85
Romane Dondi : 07 63 32 69 89
Presse@ofb.gouv.fr
ofb@rumeurpublique.fr

Office français de la biodiversité

Pôle de Vincennes
« Le Nadar » Hall C - 5 Square Félix Nadar
94300 Vincennes
www.ofb.gouv.fr